



BONNE RENTREE A TOUTES ET A TOUS !



Ce bulletin est envoyé à toute la profession. Il comporte une fiche de syndicalisation et une enveloppe T pour vous syndiquer dès le mois de septembre .

**NOUVEAUX
PROGRAMMES LYCEES**

**AUDIENCE RECTORAT /
SNEP VERSAILLES**

**BILAN DU MOUVEMENT
INTRA ACADEMIQUE**



SNEP-FSU Versailles

24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes
Tél : 01 30 51 79 58
(permanence le mardi après midi)

06 74 85 72 81 (Bruno Maréchal)



Patrick Mathieu
co-secrétaire académique
patrick.mathieu@snepfsu.net
Responsable du secteur
équipement lycées et politique de
la Région, CIAEN



Séverine Bertrand
s3-versailles@snepfsu.net
Responsable du secteur
pédagogique



Bruno Maréchal
co-secrétaire académique
corpo-versailles@snepfsu.net
Responsable du secteur corpo,
Délégué au Comité Technique,
CHS-CT Académique



Marc Legein
co-secrétaire académique
marc.legein@snepfsu.net
Responsable du secteur
communication : bulletin académique,
site, lettre d'infos et sport scolaire



Jean Pierre Nicaise
Trésorier du
SNEP-FSU académique



Mélanie Peltier et Chloé Visdeloup
s3-versailles@snepfsu.net
Responsables du secteur
stagiaires



Jean Fayemendy
Responsable du secteur
juridique -
sécurité et responsabilité
jean.fayemendy@snepfsu.net

SITE INTERNET :
<http://www.snepfsu-versailles.net/>



SNEP-FSU 95

Étienne, Sylvain et Cédric
snep95@gmail.com

26 rue Francis Combes
95000 Cergy

Tél : 06 61 67 30 26

SNEP-FSU 78

Jérôme, Benjamin et Thibaut
s2-78@snepfsu.net

16 rue de la Gandonnerie
78450 Villepreux

Tél : 06 76 97 71 68 (Jérôme)

SNEP-FSU 92

Christel, Jocelyn et Gilles
snep.fsu92@gmail.com

3 bis, rue Waldeck Rochet
92000 Nanterre

Tél : 06 12 09 45 99 (Christel)

SNEP-FSU 91

Marjorie, Eric, Axel et Bastien
s2-91@snepfsu.net

12 Place des Terrasses
91000 Evry

Tél : 06 42 46 68 26 (Eric)



COMMUNIQUONS NOTRE FORCE !

Selon un sondage réalisé par Odoxa-Dentsu pour Le Figaro et France Info, la popularité de JM Blanquer est passée de 62% d'opinions favorables en février 2018 à 46% en août 2019. Une majorité des Français a une mauvaise opinion du ministre. Cette chute s'expliquerait par la réforme du lycée rejetée par 54% des Français. Une majorité des Français estime qu'une grève des enseignants en septembre serait justifiée.

En cette rentrée 2019, la force communicante ministérielle battra-t-elle de l'aile ? Les luttes engagées aussi bien locales que nationales seraient-elles en train de payer ?

Après une année scolaire 2018/2019 aux nombreux mouvements de contestation contre les réformes éducatives imposées sans concertation par un gouvernement faisant fi de tout dialogue social, c'est maintenant l'heure de leur mise en œuvre effective. Et nous le savons, la réalité du terrain ne fait pas toujours bon ménage avec les effets d'annonce et les injonctions gouvernementales qui précèdent la mise en place de nouvelles directives...

Dans notre académie, nous accueillons cette année 5676 élèves en plus. Pour faire face à cette importante augmentation, l'administration propose en EPS un solde bien maigre de 4 postes supplémentaires certes compensé par un volant d'HSA lui aussi en forte augmentation (!) expliquant mieux le passage aux 2 HSA imposées par un nouveau décret et poursuivant mécaniquement la dégradation de l'emploi dans l'éducation...

Face à ces choix que nous ne pouvons pas accepter et avec le SNEP-FSU Versailles, restons offensifs en continuant sans relâche à exiger collectivement d'autres solutions pour des conditions de travail plus favorables à la réussite scolaire et sportive de tous nos élèves.

SOMMAIRE

Présentation du SNEP-FSU académique.....	p 2
Edito.....	p 3
Nouveaux programmes pour les lycées.....	p 4
Sport scolaire : élections unss.....	p 5
Stagiaires.....	p 6
Audience.....	p 7
Classe Exceptionnelle 2019.....	p 8
Bilan mutations intra académiques.....	p 9
Equipements.....	p 10
Stages.....	p 11
Congrès FSU.....	p 12

Tu trouveras dans ce bulletin adressé à toute la profession, l'annonce des stages syndicaux et des congrès à venir dans nos départements. À lire également pour mieux se rendre compte des actions du SNEP-FSU sur tous les fronts du métier, nos articles sur les nouveaux programmes lycées, les élections UNSS des élu-e-s des AS à organiser très prochainement, les équipements, l'accueil et l'accompagnement des 68 stagiaires, le bilan du mouvement intra et les luttes menées par nos commissaires paritaires et enfin les conclusions de notre dernière audience rectorale.

Bonne lecture, bonne rentrée à toutes et à tous et bienvenue aux 261 nouveaux collègues qui rejoignent l'académie de Versailles cette année.

Pour que le SNEP-FSU puisse continuer de peser sur tous les dossiers avec poids et compétences, rejoins nous dès septembre car une profession rassemblée et engagée, ça peut changer beaucoup !

Éric



« L'ouverture aux autres est toujours un risque. Mais, une fois que les sentiments de sécurité, d'égalité et de confiance ont permis de le surmonter, et que dans le groupe règne une certaine cohésion, alors les individus relâchés et en confiance ont à loisir de s'impliquer pleinement pour le bien du groupe, ce qui rend les collectifs bien plus efficaces ».

Pablo Servigne, Gauthier Chapelle : « L'entraide, l'autre loi de la jungle ».

Nouveaux programmes EPS pour les lycées : un état des lieux pour comprendre l'essentiel

Bilan des réunions de fin d'année sur les nouveaux programmes lycée : encore beaucoup de flou...

Fin juin et début juillet, une deuxième session de réunions a été organisée par l'inspection dans toute l'académie de Versailles pour continuer à travailler sur les nouveaux programmes EPS pour les lycées généraux, technologiques et professionnels.

Cette fois-ci, aucun temps collectif en réunion plénière n'a été mis en place. Les collègues ont été répartis en petits groupes, par équipes d'établissement, pour avancer sur la traduction au niveau local des **référentiels par champ d'apprentissage**, texte qui au moment de ces réunions n'était **pas encore sorti !**

Pas évident de travailler à partir d'éléments non existants... mais la « liberté pédagogique » affichée et le caractère très général et transversal des programmes permettent tout...

La disparition de référentiels par APSA avec l'abandon de repères nationaux en termes de savoirs incontournables ou de contenus

« incarnés » spécifiques à l'EPS interrogent fortement. Pourquoi sommes-nous la seule discipline à ne plus déterminer nationale-ment ces jalons indispensables ? Supprimer ces référentiels par APSA, c'est **ne plus avoir de repères concrets, communs** sur ce qu'il y a à enseigner en EPS, c'est aller vers une augmentation des inégalités entre les lycées.

En affichant un programme national très large et en jouant sur la construction uniquement locale des exigences par APSA par les équipes au sein des établissements, c'est quelque part **renoncer à être ambitieux pour nos élèves, c'est renoncer à lutter contre les inégalités**. Qu'y aura-t-il de commun bientôt entre un « BAC EPS » dans un lycée à Goussainville et un lycée à Saint Germain en Laye puisque les attendus de fin de lycée et les éléments prioritaires au niveau national restent très génériques et flous ?

Pour le SNEP-FSU, les nouveaux programmes, tels qu'ils sont présentés, affaiblissent et fragilisent l'EPS au sein de l'école : « une discipline qui perd sa pertinence, ses contenus spécifiques, ses critères d'évalua-

tion aux examens perd aussi son statut de discipline au profit d'une activité scolaire ».

Des questions ont été aussi soulevées sur les 5 champs d'apprentissage (CA) lors de ces réunions. Notre inspection a bien du mal à donner une réponse face à l'incohérence du CA 3 et le « **processus de création artistique** » : vouloir mélanger la gymnastique et l'acrosport avec la danse et les Arts du cirque n'est pas tenable. Rester sur une vision transversale de la discipline et un découpage loin des pratiques culturelles montrent ses limites, d'autant plus que la question peut aussi se poser sur le CA 4 (quels liens peut-on déceimment faire entre la lutte et le basket ?).

Précisions pour l'organisation du CCF

Une modification de l'arrêté relatif aux modalités d'organisation du CCF précise que les épreuves de contrôle continu passent au troisième trimestre.

L'organisation de notre CCF en EPS sur la classe de terminale peut donc rester la même : une évaluation sur 1 APSA sur chacun des trois trimestres.

Séverine

COLLOQUE PEDAGOGIQUE sur les « SPORTS COLLECTIFS » Jeudi 26 et Vendredi 27 mars 2020

Suite à la journée organisée en avril 2019 et aux retours très positifs des collègues, le SNEP-FSU Versailles organise une nouvelle rencontre pédagogique sur deux jours autour des sports collectifs ! Ces journées sont toujours des temps riches qui permettent à la profession de se retrouver, d'échanger et de se former autour de questions qui concernent notre métier au quotidien. On y fait quoi ? De la pratique sur le terrain pour réfléchir, échanger et débattre à partir des propositions du SNEP-FSU sur les programmes alternatifs en rugby et sur les autres sports collectifs. Avec la réforme des lycées qui prône une certaine « liberté pédagogique », il est indispensable d'aider à la conception de progressions et de référentiels pour nos classes. Ce colloque pédagogique se déroulera au lycée Lakanal à Sceaux (92). **Vous trouverez les liens et les documents d'inscription dans le prochain bulletin académique de décembre et sur le site du SNEP-FSU Versailles.**

CONGRES CPGE

Mardi 15 octobre 2019 au Lycée
Lakanal de Sceaux (92)

Le SNEP-FSU académique propose à tous les professeurs d'EPS de Lycée ayant en charge des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, de se réunir pour travailler à partir de situations concrètes et de mener une réflexion syndicale sur les moyens d'action pour améliorer la situation de l'EPS en CPGE dans notre académie. Un stage pour analyser les textes officiels, échanger sur les situations vécues, construire des projets et proposer des actions à mener.



ELECTIONS UNSS : préparez-vous !

Cette année, vont avoir lieu les élections de vos élus des AS dans les instances de l'UNSS de l'échelon départemental à l'échelon national. Vous allez être concernés dès septembre / octobre 2019. Le président de l'AS devra convoquer comme chaque année l'AG de votre AS et installer le comité directeur de l'AS.

En novembre 2019, les AS, via leur comité directeur, participeront à la 1^{ère} phase des élections des candidats qui siégeront au conseil départemental UNSS (CDUNSS). Sont électeurs tous les membres du comité directeur de l'AS.

La composition du comité directeur d'une AS est précisée à l'art R 552-2 du code de l'éducation. Ses membres sont répartis en 3 groupes :

- ⇒ Le président de l'AS et les enseignants d'EPS ayant le forfait AS dans l'EPL (A)
- ⇒ Des membres de la communauté éducative dont au moins un parent d'élèves (B)
- ⇒ Des élèves (C)

La part représentée par chacun des groupes dépend du type d'établissement :

- ⇒ Collèges et LP : A = 1/3 ; B = 1/3 ; C = 1/3
- ⇒ Lycées (LGT et LPO) : A = 1/4 ; B = 1/4 ; C = 1/2



Exemple pour un collège avec 5 enseignants d'EPS ayant le forfait AS dans l'EPL, le comité directeur comprendra 18 membres :

- ⇒ A = 6 (le président d'AS + les 5 enseignants d'EPS, soit 1/3 des 18 membres)
 - ⇒ B = 6 (des membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves, soit 1/3 des 18 membres)
 - ⇒ C = 6 (des élèves, soit 1/3 des 18 membres)
- La liste électorale comprendra donc 18 noms.

Exemple pour une AS de lycée avec 6 enseignants d'EPS ayant le forfait AS dans l'EPL, le comité directeur comprendra 28 membres :

- ⇒ A = 7 (le président d'AS + les 6 enseignants d'EPS, soit 1/4 des 28 membres)
 - ⇒ B = 7 (des membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves, soit 1/4 des 28 membres)
 - ⇒ C = 14 (des élèves, soit 1/2 des 28 membres)
- La liste électorale comprendra donc 28 noms.

Le SNEP-FSU soutient les candidats de la liste « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous »

Mélanie

RAPPEL FPC

La campagne du PAF 2019/2020 est déjà ouverte ! Les inscriptions se font en 2 temps entre **début juin et le 20 septembre 2019** (sauf concours notamment).

L'accès au PAF se fait en passant par le site de l'académie : <http://www.ac-versailles.fr/> (rubrique personnels ⇒ DAFOR formation ⇒ informations pratiques ⇒ je m'informe pour m'inscrire ⇒ s'inscrire sur GAIA) ou directement via le lien : <http://www.ac-versailles.fr/cid117300/plan-formation-2017-2018.html> (Cliquez sur "s'inscrire sur GAIA").

Munissez-vous de votre NUMEN et, une fois sur la plateforme ARENA, accédez à GAIA via la rubrique « gestion des personnels ». Les inscriptions sont individuelles. Une fois que vous avez consulté le PAF, inscrivez-vous en renseignant les différents écrans. Un code clé GAIA vous sera attribué, conservez-le ! N'oubliez pas de cliquer sur « recevoir une confirmation par mail » cela vous permettra d'avoir une preuve de votre inscription effective en cas de problème avec votre chef d'établissement ou GAIA !

Dans le vif du métier...

Vous venez d'entrer dans le vif du métier de professeur d'EPS et le SNEP-FSU Versailles vous souhaite la bienvenue...

Votre accueil dans les établissements

Nous espérons que vous avez été bien accueillis dans vos établissements et que vos collègues et tuteurs ont veillé à ce que vous ayez de bonnes conditions d'enseignement, à commencer par une quotité correcte de service, c'est-à-dire **8 ou 9h d'EPS + 3h d'AS sur le 1^{er} semestre pour les professeurs d'EPS et 7h ou 8h d'EPS + 3h d'AS sur le 1^{er} semestre pour les agrégés.**

Ainsi, vous ne devez pas avoir d'heure supplémentaire. Et nous espérons que vos emplois du temps sont compatibles avec les enseignements à l'ESPE (les mardis et vendredis). Vous pouvez consulter la circulaire rectorale de rentrée du 9 juillet 2019 sur le site du SNEP-FSU Versailles dans la rubrique "circulaires".

Vos conditions d'affectation en établissement

Vos conditions d'affectation ne sont toujours pas satisfaisantes pour nous. En effet, le SNEP-FSU Versailles continue et continuera à demander à ce que les postes berceaux soient portés à la connaissance des stagiaires

au moment de la saisie de leurs vœux. Nous demandons également à ce que les stagiaires aient la possibilité de se porter volontaire pour effectuer leur stage dans un établissement de l'éducation prioritaire.

Vos conditions de formation à l'ESPE

La répartition géographique des ESPE EPS dans l'académie de Versailles a posé comme tous les ans des difficultés dans le sens où la répartition géographique est déséquilibrée (deux antennes en Essonne et une seule au centre de l'académie). Cela va encore engendrer des temps de transports conséquents pour certains stagiaires.

L'ouverture d'une antenne au nord de l'académie pourrait résoudre ces problèmes.

Par ailleurs, les stagiaires issus des listes d'aptitude n'ont souvent reçu aucune information concernant leur rentrée, aussi bien au sujet de leur affectation que de la tenue des différentes réunions d'accueil.

De la même façon, ils ont souvent reçu des informations contradictoires sur leur quotité de service ou sur la formation universitaire. Ces collègues, même si ils sont peu nombreux, mériteraient un meilleur accueil et accompagnement de la part de notre administration.

Mélanie

LES AIDES FINANCIERES

Arrivant dans le métier, certains frais importants sont à notre charge, encore en plus en région parisienne. Certaines aides nous sont proposées et il serait dommage de ne pas en profiter.

Vous avez droit à une indemnité de transport : cette aide est versée automatiquement, il n'y a pas de dossiers à constituer.

En référence au décret n°2014-1021 du 8 septembre 2014 et à l'arrêté du 8 septembre 2014, le taux annuel de l'indemnité forfaitaire de formation est fixée à 1000€ (répartis sur 10 mois). Elle est versée aux enseignants stagiaires qui accomplissent leur période de mise en situation professionnelle...à raison d'un demi-service et dont la commune du lieu de formation est distincte de la commune d'établissement d'affectation et de la commune de résidence familiale.

Vous avez également le droit à l'AIP. Elle peut être de 900€ au maximum si vous êtes en zone « ALUR », 500€ pour les autres zones (seulement en cas de déménagement).

Vous devez simplement aller sur le site suivant : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/home> et aller dans la rubrique « comment constituer un dossier », tout est très bien expliqué. Vous pouvez le faire en version papier ou numérique. N'oubliez pas de bien garder vos factures concernant votre déménagement, le montant de votre premier mois de loyer, le dépôt de garantie et votre bail (au complet.) !

Si vous n'avez pas trouvé de logement et que vous êtes encore en train de chercher un appartement, vous avez le droit aux « chèques nuitées ». Ils fonctionnent également si vous venez de province et que votre stage se déroule dans la région parisienne. Ils sont de l'ordre de 600€ et prennent du temps à arriver (2 à 4 mois). Ils sont utilisables dans les supermarchés (hors électroménager et alcool...) et permettent de faire les courses. Le dossier n'est pas long à constituer mais ils sont très exigeants sur les papiers. Il vous faudra votre carte étudiant de l'année précédente, votre PV d'installation, arrêté d'affectation, numéro d'échelon, adresse, statut, département actuel et d'origine. J'espère qu'ils accepte-

ront cette année d'en envoyer car les restrictions budgétaires ont causé du retard l'année dernière. Premier arrivé, premier servi donc ne tardez pas !

Contact mail DSDEN :

ce.ia78.drh4as@ac-versailles.fr si vous êtes installés dans les Yvelines sinon il faut remplacer le 78 par votre département.

En ce qui concerne les transports, si vous avez à prendre le métro, bus et/ou RER pour aller à votre établissement, vous êtes remboursables à 50% de votre pass' navigo. Pour cela, il faut aller voir votre secrétaire et lui demander la feuille concernée. Le pass Imagine R n'est pas remboursable. Cela peut prendre du temps avant que le pass' ne soit remboursé. Il ne faut pas s'inquiéter et surtout bien garder ses tickets de paiement et les donner tous les mois à votre secrétaire (sauf si vous avez le pass' à l'année).

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur la composition de vos dossiers !

Chloé

chloé.visdeloup@hotmail.fr

Un partout, balle au centre !

Le SNEP-FSU Versailles a été reçu le 9 juillet 2019 par le Rectorat de Versailles. Etaient présents pour l'administration, Monsieur Pelat, Secrétaire Général (SG), Madame Lamotte d'Incamps (Directrice des Ressources Humaines), Monsieur Tanjon (DPE); pour l'inspection pédagogique, Messieurs Goreau et Lepelletier (IA IPR EPS); pour la délégation du SNEP-FSU Versailles, Jocelyn Beurier, Jean Fayemendy, Marc Legein, Bruno Maréchal, Sylvain Quirion et Mélanie Peltier. Le contenu des interventions par thématique sont consultables sur le site du SNEP-FSU Versailles dans la rubrique "Vie syndicale". Dans cet article, vous trouverez les éléments de réponse apportés par le rectorat suite aux interventions du SNEP-FSU Versailles. Un dossier complet a été transmis au SG en fin d'audience.

POSTES

Le SG souligne la vigilance du rectorat sur tous les sujets évoqués par le SNEP-FSU et les progrès accomplis - d'une année sur l'autre - en matière de pilotage des opérations (ex : travail sur les postes définitifs et sur la réservation des « berceaux » pour accueillir les stagiaires). La cohérence entre les 4 départements de l'académie progresse, notamment par l'implication des services départementaux (IA-DSDEN) et des établissements. Le rectorat reconnaît les conséquences de la décision ministérielle d'imposer 2 HSA sur l'organisation du service des enseignants. Il se défend d'un traitement discriminatoire de l'EPS. Enfin, la coordination des APSA en décharge de service doit relever de l'exception.

TZR

Concernant les TZR, le SG indique que les écarts en terme d'effectif sont faibles entre 2014 et 2019 : pas de forte baisse du nombre de TZR et pas d'EPS maltraitée. Il s'agit de la discipline qui a la marge de manœuvre la plus forte. Il ajoute que les TZR doivent être dans leur établissement de rattachement lorsqu'ils ne sont pas nommés.

STAGIAIRES

Sur les différents sujets (postes berceaux, vœux d'affectation), le rectorat semble attentif aux alertes en affirmant avoir répondu aux sollicitations du SNEP-FSU Versailles. Le SG précise que la discussion n'est pas fermée pour orienter les stagiaires vers des choix d'affectation plus précis : à doser et à organiser pour placer les stagiaires dans les meilleures conditions.

SPORT SCOLAIRE

Sur la question des instances et des journées bilans UNSS (calendrier et contenu), l'inspection confirme l'importance d'accroître

les connections entre les différents acteurs et de réfléchir en ligne commune.

Concernant les cadres UNSS, le SG se satisfait déjà de la dernière création de poste et des avancées sur le sujet. Il enregistre la demande de création d'un 5^{ème} poste au Service Régional mais mentionne un contexte exigeant.

PACK EPS

L'inspection confirme l'existence de i-Pack EPS mis en oeuvre dans l'académie de Créteil. L'académie de Versailles qui était aussi volontaire pour l'expérimentation, doit mettre en place cette évolution à la rentrée 2019 pour les collègues.

Les IA-IPR EPS rappellent que cet outil est fondamental en terme de pilotage pour le corps d'inspection. Des rendez-vous dédiés seront proposés aux équipes pour rappeler les objectifs et les usages de cet outil.

DROIT SYNDICAL

Le SG n'a pas le sentiment que « les choses se dégradent ». Il affirme que le rectorat a la préoccupation de trouver les bons équilibres avec les chefs d'établissement. La DRH considère qu'il convient de ne pas laisser se développer des points de tension, les situations dont le rectorat a eu connaissance impliquaient « seulement des enseignants d'EPS ». Le SG affirme l'exemplarité de la posture institutionnelle concernant le droit syndical.

SECOURISME

Sur le sujet des décharges de service pour les formations assurées par les moniteurs PSC1, le SG considère que les décharges doivent assurer uniquement la couverture des enseignements obligatoires. Il ajoute que des moyens non négligeables ont été dégagés dans l'académie. Sur les 80 formations proposées, seulement 36 enseignants

d'EPS ont répondu dans le cadre des formations non obligatoires.

OPTIONS

Sur la question de la mise en place de l'option d'expérimentation EPS "renforcée", l'inspection confirme que la possibilité offerte aux établissements était déjà connue lorsque le courrier rectoral est parti et que la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) a retenu 2 établissements dans l'académie de Versailles (12 au niveau national).

INSTALLATIONS

Le SG souligne que les relations avec la Région ne s'arrêtent pas aux installations. Une réflexion est en cours au ministère sur le bâti scolaire du 21^{ème} siècle. Le Rectorat a été associé en permanence pour la livraison des deux derniers lycées des Hauts de Seine. Mais la réponse pour les installations sportives est plus difficile en milieu urbain. L'inspection confirme que les échanges avec la Région sont peu nombreux.

EPI

L'inspection fait le bilan : sur 195 établissements avec escalade au programme, 180 ont un référent EPI. Plusieurs sessions de formation sont programmées depuis 2016 et certains établissements ont 2 voire 3 collègues formés.

JURIDIQUE

Proposition a été faite (sans réponse pour l'instant) d'aboutir à l'élaboration d'un guide pour construire des PPMS "hors les murs" dans les établissements scolaires.

Sur la question des collègues mis en cause de manière infondée pour atteintes sexuelles sur leurs élèves, la DRH a annoncé n'avoir eu aucun retour dans l'académie.

Marc

Classe Exceptionnelle 2019 : la Rectrice continue de fermer la porte



Deuxième année de la mise en œuvre du PPCR pour une troisième campagne d'accès à la classe exceptionnelle et une deuxième pour l'échelon spécial dans ce nouveau grade.

Des collègues allaient pouvoir accéder à des indices qui n'existaient pas dans l'ancienne carrière.

Avant la tenue des CAPA, la Rectrice avait deux possibilités :

⇒ Reconduire les erreurs du Recteur précédent qui avait fait perdre plus de 100 possibilités de promotion à la classe exceptionnelle en seulement deux campagnes.

⇒ ou corriger le tir et tenir compte de l'ensemble des éléments présents dans le décret concernant cette opération.

Malheureusement, c'est principalement la recherche de « l'excellence parmi l'excellence » qui a conduit la Rectrice à élaborer son projet.

Alors que nous faisons des propositions en nous appuyant sur les recommandations de la circulaire qui indiquaient qu'il fallait veiller à ne pas bloquer le système, nous avons eu

les deux réponses suivantes :

⇒ « La commande était de distinguer l'excellence de l'excellence... »

⇒ « Nous verrons bien quand le système sera bloqué, il faudra trouver des solutions... »

Et l'excellence reste masculine : sur l'ensemble des deux viviers et de l'échelon spécial, les hommes représentent plus de 50% des promus, ce qui ne correspond pas à la composition de la profession de cette tranche d'âge.

Le ministère en élargissant les critères d'éligibilité pour le vivier 1 a légèrement atténué la discrimination dont sont victimes les collègues femmes. Il faudra, malgré cela, augmenter les possibilités de promotions, élargir les fonctions permettant d'accéder au vivier 1, permettre la fongibilité entre les deux viviers et rééquilibrer les pourcentages pour chacun des deux viviers.

Vivier 1

74 collègues ont candidaté. 40 ont été promus, dont 18 femmes.

Vivier 2

174 collègues étaient éligibles. 9 ont été promus dont 5 femmes.

Echelon spécial

45 collègues (dont 16 femmes), pouvaient prétendre accéder à l'échelon spécial au 1^{er} septembre 2019 pour 10 possibilités de promotion (4 femmes et 6 hommes) pour Versailles.

Le projet présenté par le Rectorat était sans classement, il est donc difficile de pouvoir renseigner les collègues non promus sur leurs perspectives de promotion.

La Rectrice a fait plusieurs propositions allant dans le sens d'une promotion du plus grand nombre et pour lesquelles nous avons émis un avis favorable. Pour les autres, nous avons opposé des candidatures dans l'intérêt du plus grand nombre qui n'ont été suivies qu'à la marge.

Résultat : 38 possibilités de promotion d'écart entre le Rectorat et le Snef-Fsu qui viennent s'ajouter au 100 déjà perdues aux rentrées 2017 et 2018.

Le Ministre des finances publiques va être content, puisque moins de collègues partiront en retraite en bénéficiant de ce nouveau grade...

En effet, à terme, seuls 10% des professeurs d'EPS pourront se situer dans la classe exceptionnelle en même temps. Les possibilités d'entrée dans ce grade, dépendront du nombre de collègues en classe exceptionnelle qui partiront en retraite et des créations nettes de poste.

L'exemple de la Hors Classe est là pour montrer qu'il ne faut pas lâcher la bataille consistant à revendiquer un accès à la Classe Exceptionnelle pour toutes et tous.

En attendant, avec les règles actuelles, nos propositions permettraient à 80% d'une classe d'âge d'atteindre la Classe Exceptionnelle avant la retraite.

Bruno



Bilan des mutations intra-académiques 2019

Pour le mouvement intra-académique 2019, 474 collègues étaient demandeurs d'une mutation. Parmi ces demandeurs, il faut distinguer deux types : les personnels en mutation obligatoire (personnels arrivant dans l'académie, mesures de carte scolaire...) et les personnels de l'académie qui souhaitent changer d'affectation. Cette année encore, pas de postes bloqués pour les stagiaires, une bonne nouvelle pour la fluidité du mouvement. **22 changements du projet initial d'affectation du rectorat dont 12 améliorations et 10 corrections d'erreurs d'affectation** suite au travail des commissaires paritaires du SNEP-FSU Versailles. Il a manqué malheureusement les postes non créés dans les 4 départements du fait des heures supplémentaires imposées aux collègues et aux missions de coordination des APSA non données en décharge de service comme c'est prévu par le décret et qui permettraient de mieux satisfaire l'ensemble des demandeurs.

Autre point noir, certains postes n'auraient pas dû être mis au mouvement. Alors qu'il s'agissait à chaque fois d'une erreur de l'administration, celle-ci a refusé de prendre en compte les demandes de révision des collègues. Ce sont ces derniers qui au bout du compte ont été lésés.

LE MOUVEMENT EN QUELQUES CHIFFRES :

474 (524 en 2018) demandeurs de mutations :

⇒ 211 demandeurs (248 en 2018) avaient déjà un poste en établissement ou en Zone de Remplacement (ZR) dans notre académie (mutations non obligatoires). Sur les 211 collègues qui souhaitaient changer d'affectation, **135 ont obtenu une mutation soit 61,5% (64% en 2018) de satisfaits.**

⇒ 263 demandeurs n'avaient pas ou plus de poste dans l'académie : des collègues nouveaux arrivants et titulaires d'un poste dans une autre académie, des collègues titulaires dans l'académie de Versailles mais ayant perdu leur poste, mesure de carte scolaire, retour de disponibilité, de congé parental, de congé longue maladie et 242 stagiaires qui n'avaient pas de poste et qui arrivent comme néotitulaires au 1^{er} septembre 2019 à Versailles (mutations obligatoires).

445 collègues sur les 474 demandeurs ont reçu un mail du SNEP-FSU Versailles leur indiquant les résultats et les explications sur le déroulement du mouvement (si vous n'avez rien reçu, pensez à nous donner vos coordonnées).

TZR : 282 collègues affectés dans les 8 ZR de l'académie : un chiffre encore en baisse et qui va poser des problèmes pour assurer les remplacement des absences de courte et moyenne durée. Au 27 août, 142 TZR étaient affectés sur un support à l'année, dont 58 sur deux établissements et 1 sur trois établissements. Malheureusement, nous constatons, encore une fois, des affectations qui ne tiennent pas compte des demandes et des barèmes. Nous déplorons aussi des changements d'affectations sans logique, ni explication.

Bruno

DEP	Postes vacants	Barres postes fixes et ZR	Mutés obligatoires	Mutés non obligatoires	Mutés sur ZR	TZR stabilisés sur poste fixe
78	51 (46 en 2018)	postes fixes : 14 (né en 94) ZR : 14 (né en 96)	32 (33 en 2018)	38 (31 en 2018)	20 au nord 13 au sud	19 (22 en 2018)
91	41 (52)	postes fixes : 14 (né en 88) ZR : 14 (né en 96)	18 (30)	33 (50)	15 à l'ouest 21 à l'est	24 (30)
92	45 (64)	postes fixes : 14 (né en 94) ZR : 14 (né en 94)	40 (47)	27 (38)	13 au nord 9 au sud	12 (12)
95	65 (56)	postes fixes : 14 (né en 95) ZR : 14 (né en 97)	45 (28)	34 (41)	15 à l'ouest 25 à l'est	19 (29)
Total	202		135	132	131	74

Budget, crédits EPS : intervenir dès la rentrée

Etablir le constat des conditions d'enseignement relatif à l'accès aux installations sportives et au matériel EPS disponible. Avec la globalisation des crédits pédagogiques décidée par le Conseil Régional (CR) pour les lycées et par certains Conseils Départementaux (CD) pour les collèges (c'est le cas dans les Hauts de Seine), il est souvent difficile d'obtenir des crédits correspondants aux besoins de l'EPS.

Comment intervenir en cas d'insuffisance de crédits EPS ?

⇒ **Après du (de la) gestionnaire** pour savoir si des crédits non utilisés par d'autres disciplines sont encore disponibles.

⇒ **Dans le cas contraire, alerter le chef d'établissement** et le (la) gestionnaire en demandant qu'une Décision Modificative Budgétaire (DMB) soit présentée et votée au 1^{er} CA. Un prélèvement sur les fonds de roulement de l'établissement sera effectué.

⇒ **Interpeller la collectivité responsable**, en demandant des crédits supplémentaires à la hauteur des besoins, en alertant le représentant du CD ou CR au CA et en s'adressant par courrier pour les lycées à : Madame Marie-Carole CIUNTU, Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile de France chargée

des lycées et de l'administration générale, 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen. Pour les collèges au (à la) Vice-Président(e) en charge des collèges.

Des modèles de lettres sont disponibles sur le site du SNEP-FSU Versailles rubrique Métier, puis Equipements.

Communiquez au SNEP FSU départemental (coordonnées sur le site académique) vos demandes : crédits pédagogiques EPS, crédits de location et de transport, insuffisance et vétusté des équipements sportifs.

Pour les lycées, vous pouvez aussi envoyer un mail à : patrick.mathieu@snepsu.net

Budgets 2020 : anticiper et faire connaître les besoins

Rappel : les budgets sont alloués aux établissements par année civile.

Pour les lycées, la Région présentera la Dotation Globale de Fonctionnement (DGFL 2020) le 10 septembre au CIEN (Conseil Inter-Académique de l'Education Nationale).

Pour les collèges, ils seront présentés dans les CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) fin septembre début octobre.

Le SNEP FSU siège dans ces 2 instances.

Il nous semble indispensable d'anticiper sur les besoins (crédits de location, de transport et crédits pédagogiques pour le matériel EPS) sans attendre le mois de novembre, moment où les budgets sont présentés dans les CA.

Alerter le SNEP qui vous conseillera sur les démarches à entreprendre et interviendra auprès du Conseil Régional ou du Conseil Départemental !

URGENCE... pour le privé !

La Région IDF amplifie ses subventions pour les établissements privés sous contrat !

La Région IDF amplifie ses subventions pour les établissements privés sous contrat !

Alors qu'elle avait déjà présenté au CIEN réuni en FCD* au mois de mai pour 3 813 063 € d'aide aux établissements privés sous contrat au-delà de ses obligations réglementaires (voir bulletin académique de juin 2019), la Région IDF a tenté de passer en force en présentant, au CIEN** du 25 juin, de nouvelles propositions de subventions.

Or celui-ci n'est pas compétent pour donner son avis (consul-

tatif) sur ce type de sujet. Sur le plan réglementaire, il doit être réuni en FCD (formation du CIAEN consacré à l'enseignement privé), seule habilitée à étudier les opérations proposées par la Région. Il aura fallu les protestations répétées et argumentées de la FSU, de la GGT et de FO pour que ce point soit retiré de l'ordre du jour de la séance du 25 juin.

Cette instance a été convoquée en urgence le 2 juillet (vote du budget le 3 juillet à la Région) afin que les travaux puissent être réalisés cet été !

Les représentants FSU ont pro-

testé contre la désinvolture et le manque de respect de la légalité de la Région IDF.

Les subventions proposées concernaient deux opérations pour la sécurisation d'un montant de 16 287,50 €, quatre opérations de rénovation et une d'extension pour un montant de 340 566,06 €.

Résultats des votes (6 votants)
⇒ sécurisation : 4 pour, 2 abstentions (FSU),

⇒ rénovation : 3 pour, 2 contre (FSU), 1 abstention (CFDT privé)

⇒ extension : 2 pour, 3 contre (FSU et CFDT), 1 abstention (inspection)

La Région aide ainsi les pro-

priétaires privés à valoriser leur parc immobilier avec l'argent du contribuable francilien alors que bon nombre de lycées publics sont en attente de travaux.

Le SNEP FSU aimerait qu'il y ait autant d'empressement à voter des subventions pour la rénovation et l'extension des installations sportives intra-muros des LP et des lycées publics !

*Conseil inter-académique de l'Education Nationale réuni en formation contentieuse et disciplinaire

**Conseil inter-académique de l'Education Nationale

Patrick

LES STAGES DE FORMATION SYNDICALE DANS L'ACADÉMIE ET LES 4 DÉPARTEMENTS



YVELINES

lundi 4 et mardi 5 novembre
STAGE SÉCURITÉ RESPONSABILITÉ

vendredi 22 novembre
STAGE AGIR BUDGET

mardi 21 janvier
STAGE AGIR DHG

jeudi 4 et vendredi 5 juin
STAGE DE BUREAU

VAL D'OISE

4 et 5 novembre
STAGE PÉDA BOXE
ET RUGBY

30 et 31 mars
STAGE SÉCURITÉ ET
RESPONSABILITÉ

30 et 31 janvier
STAGE DHG

04 et 05 juin
STAGE DE BUREAU

HAUTS DE SEINE

14 et 15 novembre
EQUIPEMENTS,
BUDGET, NATATION

14 janvier
STAGE AGIR DHG



STAGE ACADEMIQUE

mardi 24 septembre
CONGRES TZR

vendredi 27 septembre
CONGRES CONTRACTUELS

lundi 7 et mardi 8 octobre
STAGE DE BUREAU ACADEMIQUE

mardi 15 octobre
CONGRES CPGE

jeudi 26 et vendredi 27 mars
COLLOQUE PEDAGOGIQUE "SPORTS CO"

ESSONNE

mardi 19 novembre
AGIR SUR LE BUDGET

lundi 16 décembre
AGIR SUR LA DHG





9^{ème}
congrès
national



Du 9 au 13
DÉCEMBRE
2019
CLERMONT-FERRAND

CONGRÈS FSU : un moment de construction démocratique essentiel !

Que ce soit au plan national ou international, le moment dans lequel nous sommes ne peut s'exprimer de manière simple. Il est pourtant des constantes qui sont autant d'éléments qui sont potentiellement à risques voire dangereuses. Le libéralisme, le capitalisme exacerbé, la financiarisation produisent des effets préoccupants : montée du repli sur soi, des xénophobies, des nationalismes, réchauffement climatique par l'hyperproductivisme, crise migratoire, paupérisation d'une part de plus en plus importante de la population...Le contexte français de rejet des « corps intermédiaires », du syndicalisme et l'unicité d'une parole via la majorité des médias...rendent difficile le développement des alternatives parce que ces dernières, quand elles existent, ne sont pas popularisées ou sont traitées par le mépris. Le rôle du syndicalisme reste pourtant incontournable dans l'expertise qu'il apporte à la compréhension des enjeux, dans l'analyse des contextes et des réponses apportées par les gouvernements et dans le développement d'alternatives pour répondre aux enjeux majeurs de notre société.

Tous les trois ans, la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) organise son congrès pour caractériser la situation et pour construire des mandats qui sont autant de pistes à ex-

plorer pour construire un autre avenir porteur de sens et d'espoir. Le prochain congrès se déroulera du 9 au 13 décembre 2019 à Clermont Ferrand et sera précédé, dès le mois de novembre, de congrès préparatoires dans tous les départements. C'est un moment incontournable de démocratie où la voix de chacune et de chacun est importante pour contribuer aux débats collectifs afin de construire un projet partagé. Au-delà des mandats, les formes d'action, la stratégie syndicale, doivent être débattues. Trouver les voies et moyens de se faire entendre est incontournable !

Le congrès sera construit autour de quatre thèmes principaux regroupant la question des services publics et de la Fonction publique, la question de l'École, la question de la construction des alternatives et les questions du syndicalisme national et international, ainsi que la place de notre fédération, sa structuration et son fonctionnement.

Les adhérents à jour de leur cotisation trouveront dans la prochaine revue fédérale l'ensemble des textes préparatoires mis en débat. Ces moments de congrès qui peuvent paraître très formels sont des moments privilégiés d'échanges, d'analyses, de compréhension et permettent de s'inscrire dans des

processus de transformation et de devenir acteur/actrice.

Sensible à la pluralité des expressions, la FSU s'est dotée d'un « droit de tendance ». Ces tendances sont des courants de pensée internes à la fédération. Le courant majoritaire Unité et Action dirige, au côté de l'École Emancipée, la FSU, mais toutes les tendances sont représentées dans les instances et expriment leurs positions, participant de la construction collective même si des désaccords profonds s'expriment parfois. Les votes préalables visent donc à donner au travers d'une liste présentée par une tendance, une orientation pour la fédération, pour les 3 années à venir.

Ces congrès sont donc des moments importants de notre syndicalisme. Nourrir notre projet pour l'avenir est primordial et repose sur les réflexions de toutes et tous. Se saisir de ces moments, pour dessiner des pistes d'action pour un tout autre avenir, est créateur de dynamiques et mobilisateur. Y participer permet de partager des orientations et de débattre des politiques menées.

Benoit Hubert
Secrétaire Général du SNEP-FSU